

ÉVAL[✓]TIERS

Le logiciel d'évaluation des tiers

ÉVAL[✓]TIERS : LES OBJECTIFS

✓ ÉVAL[✓]TIERS est un logiciel en mode SaaS dont l'objet est la connaissance du tiers avec lequel l'entreprise est en relation.

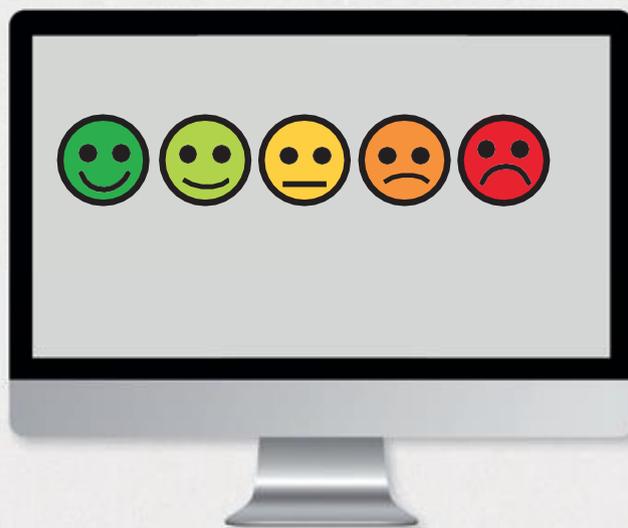
L'outil est conçu pour répondre aux obligations légales : évaluation de l'intégrité du tiers (Sapin 2) à, maturité du contrôle par le tiers de ses chaînes d'approvisionnement et de sous-traitance (devoir de vigilance), existence de sanctions prises à l'encontre du tiers, vérification de la conformité des attestations URSSAF fournies par le tiers dans le cadre de l'obligation de vigilance.

✓ L'évaluation du tiers s'opère par questionnaire adressé en ligne et digitalise la politique d'évaluation des tiers de l'entreprise.

✓ ÉVAL[✓]TIERS offre l'accès aux open source par API : registre du gel des avoirs, données sur les entreprises françaises proposées par l'INPI.

✓ Le logiciel répond à trois objectifs :

- faciliter et documenter la prise de décision de validation ou de rejet du tiers par les opérationnels ;
- centraliser - dans un seul espace - l'ensemble des informations permettant l'évaluation du tiers ;
- formaliser la chaîne des décisions ayant conduit à sa validation ou son rejet.



— LE MANAGEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA DÉCISION

- ✓ ÉVALTIER centralise toute l'information relative à l'évaluation des tiers : ses réponses, ses pièces justificatives, les échanges de mails entre les différentes parties et les décisions de valider ou de rejeter un tiers. L'historique des actions qui ont conduit à la décision est donc conservé.
- ✓ Le responsable de la conformité dispose d'un tableau de bord sur toutes les évaluations en cours dans l'entreprise et d'un espace où des évaluations externes de tiers peuvent être chargées.
- ✓ En cas de désaccord entre l'évaluateur et le responsable de la conformité sur la validation d'un tiers, une fonction permet de faire arbitrer la décision par l'instance dirigeante.
- ✓ Les informations relatives à l'évaluation du tiers sont exportables sur PDF.
- ✓ Une alerte est générée lorsque l'évaluation doit être à nouveau réalisée selon un calendrier pré défini.

— FACILITER LES RÉPONSES DU TIERS

- ✓ ÉVALTIER dispose de fonctionnalités pour faciliter les réponses du tiers.
- ✓ Les questionnaires sont adaptés à sa situation juridique : personne morale ou personne physique, associations fondations.
- ✓ Les questionnaires sont proposés en français, anglais, italien, espagnol, portugais.
- ✓ Des liens permettent au tiers de vérifier les informations données (exemple : consultation de l'index Transparency International), des photos de documents demandés permettent au tiers de vérifier la conformité des documents à joindre.
- ✓ Le tiers a la faculté d'adresser en interne des blocs du questionnaire selon leur nature (juridique, financier, gouvernance) afin de faciliter le recueil d'informations.

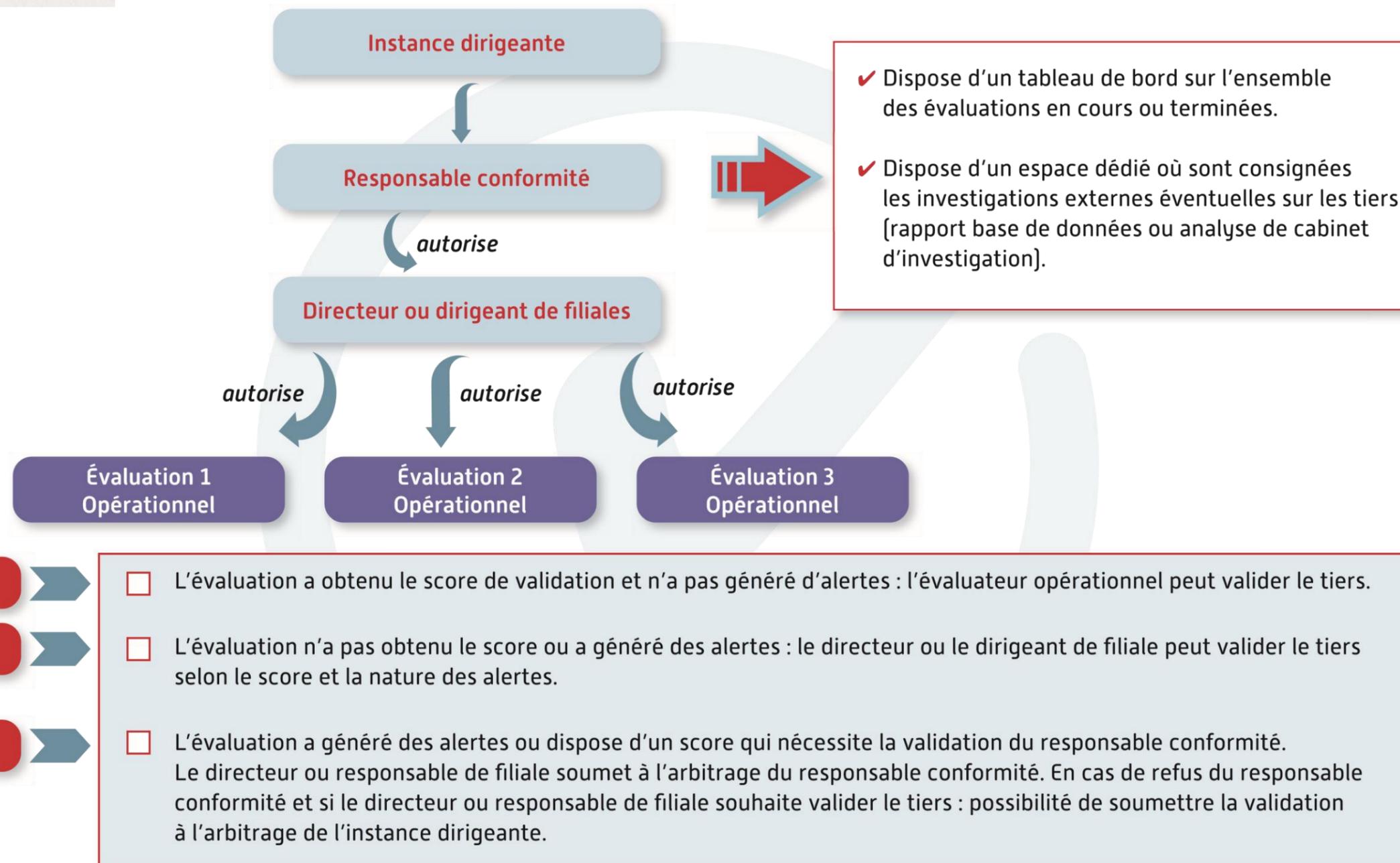
— LA SÉCURITÉ DU TRAITEMENT

- ✓ Sécurité et protection des données personnelles
 - ÉVALTIER est doublement hébergé par OVH et SCALEWAY dont les serveurs sont situés sur le territoire de l'Union Européenne.
 - Chaque client dispose d'un serveur dédié (offre monolocataire) qui renforce la sécurité des données et la capacité d'adapter l'outil à ses besoins.
 - Les données personnelles recueillies sont traitées en conformité avec le RGPD.

ÉVALTIERS : LE FONCTIONNEMENT

- ✓ Le responsable de conformité, en qualité d'administrateur, autorise des évaluateurs qui sont en relation avec les tiers à procéder à une évaluation.
- ✓ L'évaluateur adresse au tiers une invitation à se connecter à ÉVALTIERS pour répondre à un questionnaire en ligne dans un délai déterminé.

- ✓ Le tiers soumet le questionnaire renseigné. ÉVALTIERS propose une cotation des réponses et, le cas échéant, des alertes.
- ✓ Au regard du score obtenu, l'évaluateur peut valider ou rejeter un tiers seul ou sous contrôle du responsable de la conformité en cas de score insuffisant ou de présence d'alertes. Le recours à une investigation externe (exemple base de données) est ainsi réduit à des cas spécifiques.



Conçu et réalisé
avec le concours de

Verdun Verniole
avocats

🕒 QUI SOMMES-NOUS ?

- ✓ Créé en 2000, **Verdun Verniole avocats** accompagne les entreprises en droit des affaires, de la construction et droit social/RH.
- ✓ **Franck VERDUN** conseille les entreprises en matière de compliance depuis 2006. Il a publié sur ce sujet des ouvrages de référence *La gestion des risques juridiques*, Éditions Eyrolles ; *Le management stratégique des risques juridiques*, Lexis Nexis. Distinction 2020 : Trophée « conformité », « Le Monde du droit » et « Pratique réputée » en matière conformité par *Décideurs*, 2019. Il accompagne les entreprises (ETI ou grandes entreprises) dans la conception et le déploiement.
- ✓ **Sylvie VERNIOLE DAVET** assiste les entreprises et les organismes de formation pour la mise en place d'outils digitalisés. À ce titre, elle a créé des cours digitaux dans le cadre de la formation devant être mise en place pour une mise en conformité de l'entreprise à la loi SAPIN 2.
- ✓ **ÉVALUATIERS** est conçu pour répondre aux exigences de la loi et de l'AFA. Il s'inspire directement de notre expérience de conseil, de nos échanges avec nos clients, et de l'analyse et de la compréhension de leurs besoins et des exigences du régulateur.

🕒 **Nous contacter pour une démonstration**

LEGIFORM

Madame Dina RUFFINE-DESFONTAINES

59 rue Jouffroy d'Abbans

75017 Paris

Tél. 01 46 59 47 23

contact@legiform.fr

Sarl RCS PARIS n° 414 753 426

